



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

Le contexte canadien

Le Canada a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ainsi que le Protocole facultatif concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. De plus, le Canada s'est engagé à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle lors de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants (2002), tout comme aux trois éditions du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Stockholm, 1996; Yokohama, 2001 et Rio de Janeiro, 2008). Il est à noter que la Déclaration et Appel à l'action pour prévenir et éliminer l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, adoptée lors du troisième Congrès mondial, auquel le Canada a participé, réclame l'appui et la coopération des organisations internationales, régionales et nationales sur les droits humains et de la société civile dans le but de combattre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents. La Déclaration demande également aux gouvernements d'encourager auprès de l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie la mise en œuvre du Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le voyage et le tourisme.

Les lois extraterritoriales canadiennes permettent que des individus qui commettent certains crimes à l'étranger, dont les crimes contre les enfants, soient poursuivis au Canada. Cela signifie qu'un Canadien qui obtient des services sexuels d'un enfant dans un autre pays s'expose au risque d'être poursuivi au Canada sous la législation canadienne. Malheureusement, la nature de ces lois est méconnue par la population canadienne. De plus, la grande majorité des Canadiens n'est pas bien informée sur la question du Tourisme sexuel impliquant des enfants, de même que sur ses implications et ses conséquences.

En outre, les lois portant sur le tourisme et l'exploitation sexuels des enfants en vigueur dans les destinations privilégiées des voyageurs canadiens sont peu diffusées, ce qui contribue à renforcer l'impression que ces pays sont dépourvus de telles lois. Pis encore, ce manque de visibilité conforte l'idée selon laquelle ces abus ne sont pas considérés comme des crimes dans les pays visités.

Selon de nombreuses sources fiables, plus de cent Canadiens ont été mis sous enquête pour crimes sexuels commis contre des enfants à l'étranger. Les récentes condamnations de Donald Bakker, Armand Huard et Denis Rochefort ont révélé la nécessité de redoubler d'efforts pour stopper ce phénomène. Néanmoins, trop peu de contrevenants ont été



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

condamnés pour leurs crimes commis sur des enfants à l'extérieur du Canada. Il a également été constaté que de plus en plus de jeunes touristes canadiens font partie des contrevenants, par ignorance ou manque d'information.

Les compagnies canadiennes sont peu engagées dans la prévention et la lutte contre le Tourisme sexuel impliquant des enfants. Seules deux compagnies canadiennes ont signé le Code de conduite mentionné plus haut, comparativement à un total de 89 au Brésil et à 81 au Japon.

À la lumière de ces faits, il devient très important d'informer et de sensibiliser la population canadienne afin de prévenir et d'éliminer l'exploitation des enfants lors des voyages à l'étranger.

Exemples de canadiens condamnés ou faisant face à des accusations pour exploitation sexuelle d'enfants à l'étranger

Donald Bakker	Suite à une enquête révélant qu'il avait payé sept fillettes cambodgiennes en échange de relations sexuelles, Bakker est devenu en 2005 le premier Canadien à être accusé en vertu de la loi canadienne sur le tourisme sexuel. Il a plaidé coupable et fut condamné à sept ans de prison.
Christopher Neil	Originaire de Colombie-Britannique, ce professeur qui enseignait en Corée du Sud a été appréhendé et accusé en Thaïlande en octobre 2007 pour avoir abusé sexuellement d'un garçon thaï de 13 ans. Il a été condamné en août 2008 à verser un dédommagement de 60,000 bahts à la victime et à une peine d'emprisonnement de 6 ans et demi, réduite à 39 mois en raison de sa coopération pendant le procès. Neil a également été reconnu coupable d'avoir abusé le frère de 9 ans de sa



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

	<p>première victime, et a été condamné en novembre 2008 à lui verser un dédommagement de 50,000 bahts et à une peine d'emprisonnement supplémentaire de 6 ans.</p>
Orville Mader	<p>Les autorités thaïlandaises menèrent une enquête pour abus sexuels d'enfants par ce Canadien qui habitait en Asie et avait déjà été condamné <i>in absentia</i> par le Cambodge en 2007 pour des infractions similaires. Arrêté par la GRC le 2 novembre 2007 à l'aéroport de Vancouver alors qu'il se rendait en Asie, la Cour a rendu une ordonnance préventive en vertu de l'article 810.1 du Code Criminel afin de prévenir de nouvelles infractions au Canada. Le procès de Mader devait reprendre en février 2009 et fait l'objet d'une ordonnance de non-publication.</p>
Kenneth Klassen	<p>Arrêté à Vancouver en mars 2007, Klassen subit actuellement son procès à la Cour Suprême de Colombie-Britannique pour tourisme sexuel impliquant des enfants, en lien avec des crimes commis sur des fillettes en Colombie, au Cambodge et aux Philippines. L'accusé a présenté une contestation constitutionnelle de la loi canadienne sur le tourisme sexuel impliquant des enfants, mais celle-ci a été rejetée par la Cour le 19 décembre 2008.</p>
Armand Huard et Denis Rochefort	<p>Les deux hommes ont été accusés au Québec en février 2008 pour avoir agressé sexuellement de jeunes garçons en Haïti, où ils effectuaient du travail humanitaire</p>



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

	depuis plusieurs années. Tout deux ont plaidé coupable en novembre 2008. Huard a été condamné à 3 ans de prison et Rochefort a été condamné à 2 ans de prison et 3 ans de probation.
John Wrenshall:	Ce citoyen canadien qui vivait à Bangkok a été arrêté à Londres le 15 décembre 2008 alors que 18 chefs d'accusation pesaient contre lui. Wrenshall est accusé d'avoir exploité un réseau de prostitution infantile destiné aux touristes en Thaïlande et de production et de distribution de pornographie infantile. Des procédures d'extradition vers les Etats-Unis sont en cours.

À propos de Cyberaide.ca

Cyberaide.ca est le service pancanadien de signalement d'enfants exploités sexuellement sur Internet. Le service est assuré par le Centre canadien de protection de l'enfance, organisme caritatif voué à la sécurité personnelle des enfants.

Cyberaide.ca accepte et traite les signalements par Internet et par téléphone concernant :

- la pornographie juvénile
- la cyberprédation (leurre d'enfants par Internet)
- l'exploitation d'enfants par le biais de la prostitution
- le tourisme pédophile
- traite d'enfants

Tout signalement d'infraction au Code criminel (Canada) est renvoyé à la police dans l'éventualité d'une enquête. (*)

(*) *Information tirée du site Internet de Cyberaide.ca:*

<http://www.cyberaide.ca/app/fr/about>